ID: 063-216300327-20240215-CC2024\_02\_02-DE

# DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

# ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND



## DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024 N° 2024.02.02

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt quatre, le quinze février à 20:00, le
Présents	26	Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du jeudi 08 février 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Absents représentés	7	
Absents non représentés	0	

### Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Aîcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Dominique MOLLE, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME

#### Absents représentés :

Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN
Yaëlle MATHIEU-PÉGART représentée par Jean-François VIGUÈS
Valérie BERTHÉOL représentée par Patrick NEHEMIE
Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN
Philippe ROCHETTE représenté par Martine MÉZONNET
Hélène VEILHAN représentée par François ULRICH
Isabelle FOURTIC représentée par Olivier DEVISE

Hervé GRANDJEAN a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le

ID: 063-216300327-20240215-CC2024\_02\_02-DE

### **ELECTION DU 7EME ADJOINT AU MAIRE**

**Vu**, l'article L 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que la création du nombre d'Adjoints au Maire relève de la compétence du Conseil Municipal qui détermine librement le nombre d'Adjoints et qui précise que l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire doit être réalisée dans la quinzaine qui suit l'acceptation par M. Le Préfet du fait générateur ;

**Vu**, l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « quand il y a lieu, en cas de vacances, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

Vu, la délibération n°2024/02/01 du Conseil Municipal du 15/02/2024.

**Considérant** la démission de M. Michel Preau du poste d'adjoint au Maire, acceptée par M. le Préfet le 06/02/2024 est parvenue en mairie le 07/02/2024.

**Considérant** que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

**Considérant** que le Conseil Municipal est réputé complet,

Suite à l'appel à candidatures lancé par M. Le Maire ;

**Considérant** la seule candidature déclarée, celle de M. Jean-François Vigues, conseiller municipal délégué;

Considérant le résultat du vote des membres du Conseil Municipal se décomposant comme suit :

- Non participations au vote: 7 (M. Olivier Devise avec le pouvoir d'Isabelle Fourtic, Mme Dominique Molle, M. François Ulrich avec le pouvoir d'Hélène Veilhan, Mme Aline Faye et M. Jean-François Maume)
- Nombre de votants : 26Nombre d'abstentions : 4Suffrages exprimés : 22

M. Jean-François Viguès est élu à la majorité absolue dans les conditions définies ci-dessus au poste de 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

LE MAIRE Jean-Paul CUZIN

Envoyé en préfecture le 20/02/2024 Reçu en préfecture le 20/02/2024 52LO

ID: 063-216300327-20240215-CC2024\_02\_02-DE